



# GROSSESSE ET LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Par **leenn 69**, le **06/02/2013** à **19:43**

BJRS

JE SUIS ENCEINTE DE 7 SA .

NOTRE RESPONSABLE EN CHEF NOUS A ANNONCEE AUJOURD HUIT QU UN LICENCIEMENT ECONOMIQUE VA AVOIR LUI RAPIDEMENT SUR 2 POSTES.

MAIS QUE SELA NE CONCERNAIT PAS FORCEMENT MES 2 DERNIERES COLLEGUES QUI N ONT QUE 3 MOIS DANS LA BOUTIQUE.

QU IL ALLAIT SE BASER SUR LE CHIFFRE D AFFAIRE QUE NOUS DEVELOPPONT CHAQUES .  
ET LICENCIEES ECONOMIQUEMENT LES DEUX MOINS BONNES.

ET QUE SI SELA NE SUFFISAIT PAS A MAINTENIR LA BOUTIQUE IL FERMERAIT NOTRE BOUTIQUE.

J AI PEUR ,QUE FAIRE ?

DOIT JE ANNONCER MA GROSSESSE ?  
AU RISQUE D ETRE PUSSEE VERS LA PORTE.

LE PATRON A T IL DROIT DE CHOISIR COMME CA QUI LICENCIEE ?

DOIT JE ANNONCER MA GROSSESSE PREMATUREMENT A MON PATRON ,

SACHANT QUE MON ADJOINTE EST ENCEINTE DE TROIS ET LA DEJA ANNONCEE.

J AI TRES PEUR POUR MOI, PERSONNE NE VOUDRAS ENGAGER UNE FEMME ENCEINTE DE 2 MOIS.

QUE FAIRE AIDER MOI MERCI

Par **DSO**, le **06/02/2013** à **20:50**

Bonjour,

L'employeur peut licencier une femme enceinte pour raison économique.

L'employeur doit établir des critères d'ordre de licenciement pour supprimer un poste.

Cordialement,  
DSO